



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°17-plan-relance-soutien-projet-ARPA

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

I - Exposés des motifs

La présidente de l'ARPA 47 dont le siège et le refuge se situent à Boé, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du plan de relance – Appel à projets 2022 mesure 48 « soutien aux projets locaux portés par des associations de protection animale ».

Afin de favoriser la réussite et l'aboutissement de ce projet visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, il est important qu'il soit soutenu par la municipalité.

Il est rappelé au conseil municipal que depuis 2016, la Ville de Boé et l'ARPA sont liées par une convention incluant la Fondation 30 millions d'amis dont l'objet est de financer la stérilisation des chats errants et d'accompagner leur retour dans le milieu urbain. Les résultats obtenus à ce jour sont satisfaisants et ont conduit la commune à prolonger cette action.

Le projet présenté par l'ARPA dans la cadre du plan de relance vise à améliorer les conditions d'accueil des animaux et des adoptants ainsi que les conditions de travail des bénévoles du refuge situé au 185 impasse Bourbonnais.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis du bureau municipal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

SOUTENIR : le projet de rénovation du refuge de l'ARPA 47 situé 185 impasse du pont Bourbonnais à Boé déposé dans le cadre du plan de relance.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët